

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Présence accrue de la grande faune : appel à la prudence

Montréal, le 5 octobre 2023. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable invite les automobilistes à faire preuve de vigilance lors de leurs déplacements, particulièrement en début automne. En effet, les mois d’octobre et de novembre représentent des périodes où le danger de heurter un animal est le plus grand.

De la signalisation est déjà en place afin d’informer les personnes circulant sur le réseau routier de la présence de la grande faune sur le territoire. De plus, des clôtures anticervidés et des passages fauniques ont été aménagés à divers endroits sur le territoire québécois. Les risques de collision demeurent importants malgré ces mesures de prévention, et la vigilance des conducteurs reste la meilleure protection contre ce type d’accident, et ce, sur l’ensemble du réseau.

Le Ministère tient à rappeler certains conseils de sécurité :

- Redoublez de prudence durant les périodes de la journée où le danger de heurter un animal est considéré comme étant le plus grand, soit l’aube et le crépuscule. Par ailleurs, cela est encore plus vrai en automne, alors que la présence de la grande faune près des routes est accrue.
- Ralentissez immédiatement si vous soupçonnez la présence de cervidés aux abords de la route. Nerveux et imprévisibles, ces animaux peuvent surgir très rapidement sur la chaussée.
- Actionnez vos freins à plusieurs reprises afin de signaler la présence de cervidés aux conducteurs qui vous suivent. N’effectuez jamais de manœuvre brusque pour tenter d’éviter un cervidé au dernier moment. Un accident beaucoup plus sérieux pourrait en résulter. Dans la plupart des cas, lorsque la collision semble imminente, mieux vaut ralentir et freiner progressivement.

Faits saillants

- Au Québec, entre 2020 et 2022, il s’est produit en moyenne annuellement 6 952 accidents routiers impliquant la grande faune. Ce sont les accidents avec le chevreuil (cerf de Virginie) qui sont en tête de liste, suivis des accidents avec l’orignal, le caribou et l’ours noir.

Ensemble du réseau routier – Période de 2020 à 2022 (3 ans)		
Moyenne annuelle des collisions par espèce :		
Chevreuil (cerf de Virginie) uniquement	Orignal, ours ou caribou uniquement	TOTAL (Grande faune)
6 347	605	6 952

- La sécurité des usagers est une priorité pour le Ministère et celui-ci porte une attention particulière aux endroits où la présence de la faune pourrait causer des accidents.
- Au cours des dernières années, le Ministère a aménagé des passages fauniques et des clôtures anticervidés en bordure de plusieurs routes dans différentes régions, par exemple :
 - routes 175 et 169, dans la réserve faunique des Laurentides;
 - route 138, à Petite-Rivière-Saint-François, dans Charlevoix;
 - autoroute Joseph-Armand-Bombardier (aut. 55), à Sainte-Eulalie, dans le Centre-du-Québec;
 - autoroute Claude-Bécharde (aut. 85), entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, dans le Bas-Saint-Laurent;
 - autoroute Jean-Lesage (aut. 20), à Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent;
 - autoroute Guy-Lafleur (aut. 50), en Outaouais et dans les Laurentides;
 - autoroute Robert-Cliche (aut. 73), en Beauce, en Chaudière-Appalaches.
- Ainsi, le réseau routier du Ministère compte environ 166 passages fauniques, dont 80 sont spécifiquement conçus pour la grande faune (cerf de Virginie, orignal, ours et caribou).
- Les usagers ont la possibilité de signaler toute situation dangereuse ou inhabituelle en composant le 511.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

- 30 -

Pour information : Relations avec les médias
 Direction générale des communications
 Ministère des Transports et de la Mobilité durable
 Tél. : Québec : 418 644-4444
 Montréal : 514 873-5600
 Sans frais : 1 866 341-5724